



FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

Constituée le 24 Janvier 1960
Membre de la CAF 1962 - FIFA 1962 - UFOA 1976

DECISION N° 026/CE/PDT/FTF/2021

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU DEPARTEMENT MARKETING ET COMMUNICATION

LE COMITE EXECUTIF DE LA FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

Vu la loi N°2021-008 fixant les règles d'organisation, de développement et de promotion des activités physiques et sportives au Togo ;

Vu le décret N° 2015-081/PR du 04 novembre 2015 fixant les conditions d'octroi de l'agrément aux associations et fédérations sportives et définissant les modalités de délégation de pouvoir aux fédérations sportives nationales ;

Vu les Statuts de la FIFA ;

Vu les statuts et règlements de la Fédération Togolaise de Football ;

Vu le procès-verbal du Congrès ordinaire électif des membres du Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football tenu à Kara, le 25 janvier 2020 ;

Vu le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Exécutif du 15 octobre 2021 ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Les personnes suivantes sont, à compter de la signature de la présente décision, nommées au Département Marketing et Communication comme suit :

M. BOROZE Nolakina, Chef de Département,
M. PATO Mbalenbou, Responsable Communication et Médias,
M. KUEVIDJIN Kokou Kangni, Responsable de la Communication Digitale,
M. MESSAN Folly Essénam Roni, Responsable de la Communication Graphique.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée.

Fait à Lomé, le 20 octobre 2021

Le Président

Ampliations :

- Ministère des Sports et des Loisirs
- CNO Togo
- Intéressés
- Ligues régionales
- Clubs de D1, D2, D3
- Archives
- Médias



Col. Kossi AKPOVY